



Soins de santé

Profil de garanties des établissements de soins connexes

Les établissements de soins connexes représentent un segment important qui est en pleine croissance, la prestation des services de soins de santé étant de plus en plus offerte hors des hôpitaux et des cabinets de médecins. Vos clients, qu'il s'agisse d'une clinique sans rendez-vous, d'un centre de traitement du cancer ou d'un centre de soins palliatifs, ont besoin d'un assureur qui peut les aider à gérer une vaste gamme d'engagements dans un contexte de plus en plus litigieux.

Des produits qui répondent aux besoins de vos clients

Nos produits d'assurance destinés au marché des établissements de soins connexes sont structurés de manière à fournir une protection complète à l'égard des différents aspects des activités commerciales de vos clients.

Assurances en première ligne

- Assurance responsabilité civile professionnelle des médecins.
- Assurance générale des entreprises.

Couvertures et caractéristiques

- Assurance responsabilité civile professionnelle des médecins et assurance générale des entreprises jointes dans une police en première ligne, assortie de garanties distinctes.
- Frais de défense en fonction des limites de responsabilité, y compris la « clause Québec ».
- Couverture de l'établissement comprenant tout le personnel.
- Définition élargie de « services de soins de santé ».
- Couverture basée sur les réclamations en tant que norme.
- Couverture basée sur la survenance des dommages pour certaines catégories.
- Assureur ayant l'obligation de fournir une défense.

- Possibilité d'étendre le territoire et la juridiction couverts par la garantie à travers le monde, y compris aux États-Unis.
- Prolongation automatique de la période visée par la déclaration (60 jours).
- Proposition conviviale destinée au marché des fautes professionnelles médicales.

Des limites de garantie jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars sont offertes aux assurés qualifiés admissibles.

Formulation complète

- Aucune exclusion à l'égard du SIDA ou de l'hépatite.
- Aucune condition essentielle à l'égard des instruments.
- Garantie offerte dans le cas de mauvais traitements.
- Aucune exclusion à l'égard des essais cliniques.
- Aucune exclusion à l'égard du personnel à risque.

Des horizons étendus

CNA dessert une vaste gamme d'établissements de soins de santé connexes, notamment :

- Cliniques multidisciplinaires.
- Centres de diagnostic.

- Centres de chirurgie.
- Cliniques sans rendez-vous.
- Centres d'imagerie.
- Centres de réadaptation physique.
- Centres de soins palliatifs.
- Agences de dotation en personnel infirmier.
- Centres de désintoxication de l'alcool et des drogues.
- Centres de traitement du cancer.
- Laboratoires.
- Pharmacies.
- Centres de dialyse.

Garanties additionnelles

CNA peut vous aider à préparer un programme complet qui couvre les autres besoins de vos clients en matière d'assurance, grâce à notre trousse oneworld^{MD} :

- Garantie complémentaire ou parapluie.
- Essais cliniques.
- Directeurs et dirigeants.
- Erreurs et omissions (pertes financières).
- Responsabilité à l'égard des cyberrisques et de la technologie.
- Dégâts matériels.
- Interruption des affaires.

Catégories exclues de l'horizon des établissements de soins de santé connexes

Les catégories suivantes, à titre d'engagement unique, ne font pas partie de l'horizon de CNA :

- Dispensaires de marijuana médicale.
- Banques de sperme.
- Chirurgies de perte de poids.
- Cliniques de fertilité.
- Banques de sang et de tissus.
- Profession de sage-femme.

Services de contrôle des risques - Une approche préventive pour gérer les risques

CNA vise à aider les établissements de soins de santé connexes à gérer les coûts financiers liés aux risques en évitant que de tels risques ne se produisent. Notre personnel, composé de consultants hautement spécialisés en contrôle des risques, peut aider vos clients à identifier et à gérer les engagements dans les organisations, à minimiser les risques et à éviter de coûteuses perturbations des opérations.

Vous pouvez compter sur le service des règlements de CNA

Le service des règlements de CNA se consacre à résoudre les réclamations les plus complexes de vos clients, en matière de soins de santé, équitablement et en temps opportun. Forte de son expérience à titre de prestataire de services auprès des avocats et en soins de santé, notre équipe des règlements possède une perspicacité impressionnante par son ampleur et sa profondeur, qui nous aide à anticiper les tendances et les développements juridiques pour mieux protéger les titulaires de polices lors d'une réclamation. Vos clients peuvent compter sur CNA pour livrer des services adaptés, professionnels et équitables.

Commencez à développer un volume d'affaires plus solides dès aujourd'hui

L'approche expérimentée de CNA en matière de protection de votre client sur le plan de l'organisation commence par l'attribution d'une équipe dédiée de souscripteurs spécialisés en soins de santé, dotés d'une expertise étendue dans le marché des entreprises de soins de santé connexes. Nous comprenons le paysage toujours changeant de l'industrie des soins de santé et les risques uniques que pose chacun des services cliniques fournis par vos clients.

CNA s'engage à fournir des produits et des services novateurs pour vous permettre de servir vos clients.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec votre souscripteur CNA local ou visitez cnacanada.ca.